

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 25 juin 2026 à 19 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Culturel, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 19 juin 2026 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Martin LEPOUTRE, Maire, M. Didier DUPE, Mme Emilie DECARNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Anusha BENOIT, M. John EVLARD, Mme Mathilde DESNOULEZ, M. Antoine SENLIS, Mme Camille BOURDON, Adjoint au Maire, Mmes Isabelle D'HERBIGNY, Emmanuelle TRENTESAUX, MM. Laurent GHEYSENS, Anthony ROCHER, Gaël MARTIGNY, Pierre GANGLOFF, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. David TOILLON, Louis MAHIEU, Mme Fanny MIELLET, M. Alexandre SAUVAGE, Mmes Laurine DELARGE-DENIS, Francine VANCAEYZEELE, M. Yves PAUL, Mmes Laura NAESENS, Valérie ROBIN, M. Jérôme FISMAN, conseillers municipaux

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Micheline DEPOORTER-COEMAN (à Mme Camille BOURDON), Mme Noémie D'HALLUIN (à M. Pierre DELZENNE), M. Christian HERREMAN (à M. Yves PAUL)

N° 26-3-17

Intercommunalité

Mission Emploi Lys Tourcoing

Convention de contribution

Rapport de M. le Maire,

Conformément à notre politique d'aide à l'emploi, la commune de Bondues fait partie des membres constitutifs de la Mission Emploi Lys Tourcoing.

Il nous appartient de valider les modalités régissant le versement de notre cotisation à la Mission Emploi Lys Tourcoing.

C'est dans ce but que nous vous soumettons la convention ci-jointe fixant ces modalités et le montant de la cotisation 2026 et vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer celle-ci.

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'exercice courant.

Vote à l'unanimité

Travaux Préparatoires
Commission Générale du 9 juin 2026

Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Maire



Laurine DELARGE-DENIS
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance



**CONVENTION DE CONTRIBUTION
ENTRE LA VILLE DE BONDUES
ET LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING**

Entre : La Ville de BONDUES,

Hôtel de Ville - 16, place Abbé Bonpain 59910 BONDUES représentée par son Maire, Monsieur Martin LEPOUTRE,
ci-après dénommé « la Ville de BONDUES », d'une part,

Et : L'association Mission Emploi Lys-Tourcoing, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
85 rue des Ursulines, 59200 TOURCOING
Représentée par son Président, Monsieur Olivier CANDELIER,
ci-après dénommée « la Mission Emploi Lys-Tourcoing », d'autre part,

Vu les statuts de la Mission Emploi Lys-Tourcoing, notamment leurs articles 6 et 8 ;
Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la contribution de la Ville de BONDUES aux dépenses de fonctionnement de la Mission Emploi Lys-Tourcoing.

Article 2 Nature et montant de la contribution

La contribution consiste en une cotisation annuelle dont le montant est fixé à 31 484,95€.

Cette contribution annuelle couvrira une partie des charges de personnel et de fonctionnement afférentes aux trois dispositifs portés par la Mission Emploi Lys-Tourcoing (Mission Locale, PLIE et Maison de l'Emploi). Le cas échéant, tout ou partie de cette somme pourra être mobilisée en contrepartie du Fonds Social Européen (FSE) afin de financer les actions destinées au public ciblé par ces dispositifs.

Article 3 Versement de la contribution

La contribution s'effectue par mandat administratif.

Article 4 Obligations de la Mission Emploi Lys-Tourcoing

La Mission Emploi Lys-Tourcoing invite les représentants de la Ville de BONDUES désignés à participer à ses instances conformément à ses Statuts.

La Mission Emploi Lys-Tourcoing, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre, communique auxdits représentants le bilan, le compte de résultat et ses annexes, le rapport d'activité et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice écoulé.

Article 5 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 6 Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties signataires en cas de non-exécution de l'un des articles ci-dessus, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 7 Litiges

Les litiges concernant l'exécution ou les conditions d'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Lille dans le cas où aucune solution amiable n'aurait pu aboutir entre les parties signataires.

Fait en 2 exemplaires originaux à Tourcoing, le : 30/06/26

Pour la Ville de BONDUES :



Martin LEPOUTRE
Maire

Pour la Mission Emploi
Lys-Tourcoing :

Marc-Henri BENZO
Directeur Général

Olivier CANDELIER
Président

Association Mission Emploi Lys-Tourcoing

MDE - RUE - ML

Siège social : 85 rue des Ursulines - BP 60357

Accueil : 4 rue de Turenne

59036 TOURCOING CEDEX

Tel : 03 20 28 62 20

direction@amelt.fr

Siret : 493 060 388 0052

direction@amelt.fr

03 20 28 82 20

Siège social : 85 rue des Ursulines, 59200 Tourcoing

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



Cofinancé
par l'Union
européenne